

[SCEAU]

Cour des petites créances

N° de la demande

Adresse

Numéro de téléphone

ENTRE

Demandeur(s)/demanderesse(s)

et

Défendeur(s)/défenderesse(s)

DESTINATAIRE :

(Nom du témoin)

VOUS ÊTES REQUIS(E) DE VOUS PRÉSENTER DEVANT LE TRIBUNAL POUR TÉMOIGNER au procès sur cette action le

20

à

(heure)

(Sélectionnez l'option applicable)

☐ par vidéoconférence

☐ en personne

à/au

(Précisions sur la vidéoconférence ou adresse du tribunal, selon ce qui convient)

et d'y demeurer jusqu'à ce que votre présence ne soit plus requise. Vous pourriez être requis(e) de vous présenter à nouveau devant le tribunal à l'occasion.

VOUS ÊTES EN OUTRE REQUIS(E) DE PRODUIRE AU PROCÈS LORS DE L'INSTRUCTION les documents ou autres objets suivants dont vous avez la garde, la possession ou le contrôle : (Indiquez et décrivez les documents et autres objets particuliers qui sont requis)

Court forms are available in English and French at www.ontariocourtforms.on.ca.
Visit this site for information about accessible formats.

ainsi que tous les autres documents ou autres objets dont vous avez la garde, la possession ou le contrôle et qui se rapportent à l'action.

..... a demandé au greffier de délivrer la présente assignation.
(Nom de la partie)

..... 20
(Signature du greffier)

REMARQUE : LA PRÉSENTE ASSIGNATION DOIT ÊTRE SIGNIFIÉE à personne, au moins 10 jours avant la date du procès, à la personne devant être assignée, avec l'indemnité de présence calculée conformément au barème des honoraires et frais de la Cour des petites créances qui constitue un règlement pris en application de la *Loi sur l'administration de la justice*. Vous pouvez obtenir un exemplaire du règlement auprès de la Cour des petites créances de votre localité ou en consultant le site Web suivant : www.lois-en-ligne.gouv.on.ca.

AVERTISSEMENT : SI VOUS NE VOUS PRÉSENTEZ PAS OU SI VOUS NE DEMEUREZ PAS PRÉSENT(E) COMME L'EXIGE LA PRÉSENTE ASSIGNATION, UN MANDAT D'ARRÊT PEUT ÊTRE DÉLIVRÉ CONTRE VOUS.



Pour de l'information sur l'accessibilité des services offerts par le tribunal aux personnes ayant des besoins reliés à un handicap, composez :



Téléphone : 416 326-2220 / 1 800 518-7901 ATS : 416 326-4012 / 1 877 425-0575